PROPEL

MECALAC | TAKEUCHI | ARIES | ZEMMLER | MONTABERT

Siège social : Z.A. du Cormier • 4 square Nicolas Appert • 49300 CHOLET
02 41 49 01 20 • compta.clients@propel.fr
www.propel.fr

NOS AGENCES : CHOLET • NANTES • LA ROCHE-SUR-YON • LIMOGES • SAINT-JEAN-D'ANGÉLY • BORDEAUX

VGPL Pelles sur chenilles - 6 Mois

Propriétaire de l'équipement	**:** SADE - CENTRE TRAVAUX NANTES
Adresse du propriétaire	**:** 4 RUE DU COUTELIER CASE POSTALE N° 0202 44805 SAINT-HERBLAIN CEDEX
Entreprise utilisatrice	**:** SADE - CENTRE TRAVAUX NANTES
Adresse de l'entreprise utilisatrice	**:** 4 RUE DU COUTELIER CASE POSTALE N° 0202 44805 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Date d'intervention	: 25 Juil. 2025
Date de la prochaine visite	: **25 Jan. 2026**
Lieu d'intervention	: atelier propel
Vérification effectuée en présence de	: Aucun accompagnant
Nom et coordonnées du contrôleur	: Timothé LECLERC

Marque	: MECALAC
Désignation	: MINI-PELLE 7-8T
Type	: 8MCR
Matricule	:
N° de série	: 131158
N° de parc client	:

Matériel CE (construit à partir du 01/01/1996)	: Oui
Unité compteur	: Heures
Nombre lu au compteur	: 5229 heures
Accessoires et équipement	**:**
Lame stabilisatrice	: Oui
Equipements monté	: Attache rapide hydraulique
Godet	: Oui
Déport de flèche	: Milieu de flèche
Flèche articulée / Volée variable	: Oui
Système de suspension de flèche	: Non
Cabine ROPS	: Oui
Cabine FOPS	: Oui
Autres, preciser	:
Valve de contrôle de mouvement vérin(s) de flèche	: 1
Valve de contrôle de mouvement vérin de balancier	: 1
Valve de contrôle de mouvement vérin de cavage	: 1
Valve de contrôle de mouvement vérin(s) de lame	: 1

Certificat ou déclaration de conformité	: Oui
Rapport de première mise en service	: Oui
Dernier rapport de vérification	: Oui
Carnet de maintenance (*)	: Oui

La non présentation de ces documents consiste en une non-conformité à l'article 3 de l'arrêté du 1er mars 2004.
(*) Pour les matériels d'occasion

CMU (en kg)	: 2800
Portée mini (en mètres)	: 2
Charge maxi à portée mini (kg)	: 2800
Portée maxi (en mètres)	: 6
Charge maxi à portée maxi (kg)	: 500
Essai de maintien de charge	
Charge(s) d'essai dynamique (en kg)	: 1500

A la portée de (en mètres) : 3

Glissement de la charge : 100

Le glissement de la charge ne doit pas excéder 250 mm en 10 minutes, et moins de 125 mm les 5 dernières minutes

Glissement : Acceptable

Important :

Si la charge d'essai est inférieure à la capacité nominale, le chef d'établissement doit alors définir les mesures organisationnelles et techniques visant à restreindre provisoirement l'utilisation de l'appareil à la charge d'essai.

En cas d'utilisation de cet appareil pour une charge supérieure à la valeur de cette charge d'essai, il devra être fait de nouveaux essais de fonctionnement.

P03 Plaque niveau sonore : Effacée
H003 Circuit hydraulique - Vérins, flexibles : leger suintement au niveau du distributeur
C38 Gyrophare : HS
LEVA02 Linguet : casser
SECU02 Abaque de charges : Manquant

Cet appareil peut être maintenu en service, toutefois il y a lieu de tenir compte des observations citées et de les traiter dans les plus brefs délais

Commentaires éventuels :

Matériel CE

Limite de notre prestation :

L'état de conservation visuel est réalisé sans démontage, ni nettoyage de l'appareil de levage. Les accès doivent être facilités pour la vérification, par des moyens adaptés mis à disposition par le client.

Les essais en charge sont réalisés à partir des charges amenées à pied d'oeuvre par le client. En outre, si ces charges le permettent, le vérificateur procède à la vérification des limiteurs de charge.

Le personnel nécessaire à la conduite et à la manipulation des engins ou appareils est mis à disposition par le chef d'établissement. Les résultats de cette vérification devront être consignés sur le registre de sécurité par le chef d'établissement.

La vérification des règles techniques mises en oeuvre par les constructeurs est exclue des missions de base.

Ce document a été validé par son auteur.

LE PROCES VERBAL EST DELIVRE EN ADEQUATION AVEC LES TEXTES REGLEMENTAIRES

QRCODE N° :

Signature technicien :



Signature client :

